

ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL**66 078 électeurs*****District électoral de Mile-End*****21 272 électeurs**

En partant d'un point situé à l'intersection de l'avenue Laurier Est et de l'avenue Christophe-Colomb; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers le sud-est, l'avenue Christophe-Colomb, l'avenue du Mont-Royal Est, l'avenue du Mont-Royal Ouest, les limites sud-ouest et nord-ouest de l'arrondissement, la limite nord-ouest des propriétés sises aux 1661 et 1717 rue Saint-Grégoire, la rue Pauline-Julien, la rue De Brébeuf, l'avenue Laurier Est, et ce, jusqu'au point de départ.

District électoral de De Lorimier**23 413 électeurs**

En partant d'un point situé à l'intersection du boulevard Saint-Joseph Est et de la limite nord-est de l'arrondissement; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers l'est, les limites nord-est et sud-est de l'arrondissement, l'avenue du Parc-La Fontaine, l'avenue Christophe-Colomb, l'avenue Laurier Est, la rue De Brébeuf, la rue Pauline-Julien, la limite nord-ouest des propriétés sises aux 1661 et 1717 rue Saint-Grégoire, les limites nord-ouest et nord-est de l'arrondissement, et ce, jusqu'au point de départ.

District électoral de Jeanne-Mance**21 393 électeurs**

En partant d'un point situé à l'intersection de l'avenue du Mont-Royal Est et de l'avenue Christophe-Colomb; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers le sud-est, l'avenue Christophe-Colomb, l'avenue du Parc-La Fontaine, les limites sud-est et sud-ouest de l'arrondissement, l'avenue du Mont-Royal Ouest, l'avenue du Mont-Royal Est, et ce, jusqu'au point de départ.